



Cahier des charges ou CCTP

1 Présentation générale



- Dans le bâtiment, le cahier des charges est également appelé **cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**.
- C'est un document **contractuel** rédigé par le maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études) pour le maître d'ouvrage.
- Il est régi par le Code de la commande publique pour les marchés publics et le Code de la construction et de l'habitation pour les marchés privés.
- Ce document définit le plus précisément possible **l'ouvrage et les spécifications techniques** des prestations à exécuter par corps d'état.

Rôles du CCTP

- Engager la **responsabilité** des entreprises
- Garantir la **traçabilité** des étapes du projet
- Valider et **conformer** les ouvrages
- Servir d'**assurance** juridique en cas de désaccord

2 Contenu du CCTP

- Le CCTP doit être clair, précis et complet. Il doit fournir un grand nombre d'informations aux entreprises qui voudraient répondre à la demande.

Le CCTP définit :

- Les caractéristiques principales des travaux
- Une traduction du besoin technique (analyse fonctionnelle)
- Les spécifications techniques exigées : type de pose, moyen utilisé, etc.
- Plans, notices et schémas techniques
- Normes, règlements ou autres documents de référence
- Délais et planning

- Le CCTP permet d'établir les devis (voir fiche 22).
- En général, plusieurs corps de métier travaillent sur le même projet, donc celui-ci est décomposé en lots :
 - un lot électricité ;
 - un lot menuiserie ;
 - un lot cloisonnement ; etc.
- Le maître d'œuvre peut rédiger un seul CCTP ou un CCTP par lot.

3 Exemple de descriptif de CCTP

Extrait du lot N° 7 : électricité

- Textes réglementaires, normes NF C14-100, NF C15-100
- Prescriptions et notices Orange
- Tension nominale des câbles BT de 1 000 V pour les réseaux forces et 500 V pour les réseaux contrôle
- Colonnes énergie installées pour une puissance de 9 kW
- Colonnes de terre posées en gaine électrique EDF et constituées d'un conducteur isolé de section 35 mm²
- Travaux de raccordement et de distribution
- Hauteur minimale de pose des appareillages (axe des alvéoles)

	Interrupteur	PC 10/16 A+T	PC 32 A+T
En hauteur	1,40 m	1,40 m	Néant
Locaux humides	1,10 m	1,40 m	1,10 m
Locaux secs	1,10 m	0,25 m	0,25 m
Locaux accessibles	1,10 m	0,40 m	
Locaux annexes	1,10 m	0,25 m	

Extrait du lot N° 8 : cloisonnement (tolérances de pose)

Cloisons :

- Implantation : $\pm 0,5$ cm
- Verticalité sur une hauteur d'étage : $\pm 0,5$ cm

Plafonds :

- Planéité sous règle de 2 m : ± 3 mm
- Écart d'alignement de chaque file de joints inférieur à 0,5 mm

Extrait du lot N° 9 : menuiserie

Portes :

- 2 vantaux 204 cm suivant plan (min 160 cm de passage) épaisseur 40 mm
- Détalonnage des portes (1 à 2 cm) pour ventilation suivant indications lot VMC

Quincaillerie :

- 3 paumelles doubles de 140 mm
- Serrure type Robust à mortaiser

L'essentiel

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) est un document contractuel.
- Il permet aux différents acteurs économiques d'avoir toutes les données pour préparer les travaux, les réaliser et vérifier leur conformité jusqu'à la fin du chantier.

hachette-dic.fr/23elec02



Exercice interactif